

ASPACH-LE-HAUT / VIEUX-THANN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN

PARC D'ACTIVITES DU PAYS DE THANN - ASPACH
VENTE DE TERRAIN

SITUATION	Excellente situation géographique à la croisée de la RN 66 et de la RN 83 qui se raccordent sur l'autoroute A36.
DESCRIPTIF	<p>Le Parc d'Activités a pour vocation l'accueil des activités tertiaires, artisanales, technologiques et industrielles.</p> <p>Surface totale de la zone : 518 660 m² Surface totale cessible : 440 800 m² Surface de la 1° tranche : 208 558 m² Surface cessible : 177 274 m² Surface de la 2° tranche : 152 633 m² Surface cessible : 129 738 m² Surface de la 3° tranche : 86 529 m² Surface cessible : 73 549 m² Surface de la 4° tranche : 70 880 m² Surface cessible : 60 248 m²</p> <p>Division par lot à partir de : 3 500 m² environ COS : 0,6 Espaces verts : surface minimum de 20% de la parcelle</p>
DESSERTE	Desserte par la RN 66, MULHOUSE - EPINAL, et par la RD 103 RN 66 circulante en voie rapide urbaine 2x2 voies Desserte par la RN 83, BELFORT - COLMAR Raccordement autoroutes A36 et A35 : Paris, Lyon, Strasbourg, Suisse, Allemagne
PRESTATIONS	<p>Les terrains sont viabilisés tous réseaux, en limite de parcelle, dans le domaine public, avec fourreaux en attente pour le câble et l'Internet haut débit.</p> <p>Pour les réseaux secs : électricité, gaz, les frais de branchements et les taxes de raccordements sont à la charge de l'acquéreur du terrain.</p> <p>Pour les réseaux humides, eau potable, assainissement, eaux pluviales, eaux usées, la SERM réalise avec les concessionnaires des branchements en attente jusqu'à un regard situé au maximum à 3 m de la limite parcellaire avec le domaine public, selon les besoins de l'acquéreur, après signature de l'acte de vente et obtention du permis de construire. Ces prestations sont comprises dans le prix de vente.</p>
CONDITIONS	Disponibilité des parcelles de la 1° tranche : immédiate Prix de vente dégressif : 25 €/HT/M ² /Terrain jusqu'à 3 000 m ² 17,50 €/HT/M ² /Terrain de 3 000 m ² à 6 000 m ² 15 €/HT/M ² /Terrain au delà de 6 000 m ² Prix en valeur indice INSEE coût de la construction du 1° trim. 2004, indice 1225 Prix actualisé à la date de signature de l'acte de vente sur le dernier indice paru Exonération de la Taxe Locale d'Équipement Paiement de la TDENS et TCAUE Taux de taxe professionnelle communautaire : 8,46% Candidatures à l'implantation soumises à l'avis favorable d'un comité d'agrément

DOCUMENT NON CONTRACTUEL